

Une supplique adressée au chancelier de France par un malheureux procureur de Lyon, conservée aux archives départementales du Rhône, nous montre à quelles plaisanteries de haut goût fut en butte le suppliant.

On enfonce sa porte, on envahit son domicile que l'on met au pillage, on le maltraite, on le garrotte et, sous menace de la vie, on lui fait signer une reconnaissance de quatre cents livres ; de plus, on tente de « forcer » son épouse ! Le procureur affolé quitte Lyon et se réfugie dans sa maison de campagne de Sainte-Foy, où ses persécuteurs le poursuivent et continuent leurs prouesses.

Il faut dire, à leur excuse, qu'ils avaient à faire à un procureur, race exécrée dans le peuple, pour ses exactions et sa rapacité. Malheur à qui tombait entre les griffes d'un procureur ; les plaideurs s'en allaient les poches vides !

Nonobstant, la plaisanterie était un peu forte.

Si on est plus policé, plus réservé aujourd'hui, ce n'est pas que les mœurs se soient adoucies ; c'est tout simplement par crainte de la correctionnelle.

LÉON GALLE.

---